

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2007

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2008 - (n° 284)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 614

présenté par
M. Féron, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales,
pour la famille

ARTICLE 60

Dans la dernière phrase de l'alinéa 6 de cet article, substituer au mot :

« susmentionnée »

les mots :

« d'éducation de l'enfant handicapé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.